



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MARS 2017**

**Présents** : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. PICHARD Bruno. MATHIAS Jean Marc. DEMORTIERE André. Jean-Paul PALLOT. Mmes GERMAIN Yvonne. SEURRE Fabienne. PALLOT Annie. JAFFRE Agnès. COGNARD Véronique. RAVIER Béatrice.

**Absents excusés** : Mme COLLIER Madeleine qui a donné procuration à Mme Yvonne GERMAIN. Mme DESCOURS Céline qui a donné procuration à M. Jean-Louis TRAMOY. M. DEMORTIERE Christophe qui a donné procuration à M. LORTON Paul. M. BERLAND Stéphane qui a donné procuration à M. MATHIAS Jean-Marc. Mme LELIEVRE Nathalie qui a donné procuration à M. Robert KLEINGAERTNER.

Madame Yvonne GERMAIN est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H00 par Monsieur le Maire qui demande au Conseil l'approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2017 dont une copie a été adressée à chacun des conseillers accompagnée de la convocation à la réunion de ce jour. Le procès-verbal présenté est approuvé par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

L'ordre du jour est abordé.

**1 – BUDGET 2017 DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON de présenter dans le détail le projet du budget 2017 du service de l'eau qui a par ailleurs été examiné par la commission des finances en sa réunion du 15 mars 2017. En fonctionnement ou exploitation recettes et dépenses diffèrent peu de celles retenues au budget 2016. Il faut noter en dépenses l'inscription de 77 398 € en charges à caractère général qui englobent les fournitures d'électricité, des produits de traitement, du matériel d'entretien ainsi que les redevances dues à l'Agence de l'Eau. Les charges de personnel et frais assimilés sont proposés à 21 050 € alors qu'au compte 014, 20 000 € sont prévus en atténuation de produits. Le total des dépenses proposées est arrêté à 164 600 €. En recettes, le chapitre principal concerne les ventes d'eau proposées à 125 700 € et le total arrêté à 134 936.39 €. Après reprise au R002 de l'excédent cumulé reporté de 29 663.61 €. Les recettes d'exploitation sont proposées à 164 600 € et l'équilibre financier entre recettes et dépenses constaté.

En investissement les dépenses sont proposées arrêtées à 121 495 € et après reprise des restes à réaliser à 123 295 €. Les investissements essentiels sont inscrits en opérations d'équipement pour 112 100 € avec 30 000 € en immobilisations incorporelles dus aux frais d'étude, 78 350 € en immobilisations corporelles dont 61 798.40 € inscrits pour les réseaux (travaux programmés au Marot, à Digoine ...). A la même section en recettes sont inscrits 18 000.89 € en recettes financières et 34 950 € en opération d'ordre entre section d'où un total de recettes de 52 950.89 € auquel il y a lieu d'ajouter au R001 l'excédent reporté de 70 344.11 € ce qui permet de constater l'équilibre entre recettes et dépenses arrêtées à 123 295 €, avec, pour information un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement de 33 555 €.

Après en avoir débattu, le projet de budget 2017 du service de l'eau est mis au vote. Par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS le Conseil l'adopte.



## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

### **2 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le projet de budget 2017 de ce service a été examiné et approuvé par la commission des finances réunie le 15 mars 2017.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON de le présenter dans le détail.

En section d'exploitation les dépenses sont globalement arrêtées, comme les recettes à 108 049 €. Il faut noter essentiellement en dépenses : 55 771.61 € pour les charges à caractère général, 12 000 € en charges de personnel et frais assimilés, 7 100 € en atténuation de produits (redevance Agence de l'Eau ...) 4 000 € en charges de gestion courante. En recettes 48 000 € sont inscrits au chapitre des ventes de produits et services (redevances), 1 424 € en subvention d'exploitation et 56 473.74 € au R002 pour report d'excédents antérieurs.

En investissement, recettes et dépenses sont proposées en équilibre arrêtées avec reprise des restes à réaliser à 119 248 €. Il faut noter en dépenses, 107 948 € en dépenses d'équipement dont 65 680 € en immobilisations corporelles. En recettes sont inscrits 30 000 € de subvention d'investissement (SDA), 17 377.39 € en opérations d'ordre entre sections et 71 870.61 € d'excédents antérieurs repris au R001.

Pour information l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est de 15 877.39 €.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire, met au vote du Conseil le projet de budget de l'assainissement 2017 proposé.

Par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS le projet de budget est validé par le Conseil Municipal.

### **3 - BUDGET ASSAINISSEMENT SUBVENTION EAUX PLUVIALES 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de prendre chaque année une délibération fixant la participation du budget communal au service de l'assainissement qui supporte la collecte et le traitement d'une partie des eaux pluviales où il n'y a pas de séparatif.

Compte tenu des travaux concernant les canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales, la commune doit supporter l'amortissement de ces travaux qui s'élèvent à 1423.56 € par an, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation du budget communal au service de l'assainissement et dit que cette somme sera inscrite en dépenses au compte D/657364 du budget de la commune et en recettes au compte R/74 du budget assainissement arrondi à 1424 €.

### **4 – APPROBATION SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT**



## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 27 MARS 2017**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON de présenter au Conseil le contenu et les conclusions du schéma directeur de l'assainissement établi dans le respect de la législation par le bureau d'études Réalités Environnement et approuvé par la commission voirie/eau/assainissement/éclairage/information en sa réunion du 14 février 2017.

L'accent est mis tout particulièrement sur la programmation des travaux à réaliser dans les années futures.

Après débat, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le schéma directeur de l'eau tel qu'il vient d'être présenté. Le Conseil à l'unanimité l'approuve.

### **5 – REGLEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite à l'étude du schéma directeur d'assainissement, il y a lieu d'établir un règlement pour le service assainissement. Il donne lecture au Conseil du projet de règlement, approuvé par la commission communale voirie/eau/assainissement/éclairage/information en sa réunion du 24 mars 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION le règlement d'assainissement proposé.

### **6 – FUTUR LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé aux services spécialisés de l'OPAC d'étudier les esquisses possibles d'aménagement du lotissement du Champ Brézat. Les premiers tracés reçus le 08 mars sont basés sur un découpage comportant 31 parcelles avec relativement peu de voirie et des superficies de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup> pour chacun des lots. L'autre permet un découpage avec 33 parcelles mais nécessite plus de voirie pour les accès. Par contre il a l'avantage d'envisager un traitement paysagé plus en rapport avec l'aspect campagnard et c'est ce dernier qui a été retenu par la commission des finances /immobilier en sa réunion du 15 mars 2017.

Les projets sont présentés au Conseil. Une longue discussion s'engage quant aux aménagements. Par ailleurs, le Conseil est également informé des estimations des travaux nécessaires qui pour le premier projet de 31 parcelles, avec un prix de vente de l'ordre de 16 € laisserait à la charge de la commune environ 400 000 €, alors qu'avec 33 parcelles le restant à charge est estimé à 500 000 €. Monsieur le Maire dit que les restes à charge sont des estimations et qu'il faut bien voir que la trentaine de constructions entraînera automatiquement des gains dus aux recettes fiscales, taxes d'habitation et du foncier bâti, qui en quelques années assècheront la dépense initiale.

Après avoir longuement débattu du projet de lotissement, Monsieur le Maire propose au Conseil de dénommer l'urbanisation future, « Hameau du Champ Brézat ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose également de retenir l'aménagement constitué de 33 lots. Cette proposition est adoptée par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

### **7- CREATION BUDGET ANNEXE**



## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 27 MARS 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de créer un Budget Annexe intitulé « Lotissement Hameau du Champ Brézat ». Il précise que ce budget sera assujéti à la TVA et géré hors taxes. L'instruction budgétaire et comptable M 14 sera utilisée. Le Chef de poste de la trésorerie de Perrecy-les-Forges aura en charge la gestion de ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- approuve la création d'un Budget Annexe « Lotissement Hameau du Champ Brézat » assujéti à la TVA,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **8 – LOCATION LOGEMENT « LA POSTE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande pour la location du logement n°2 sis au-dessus de l'ancienne poste et libéré depuis le 28 février 2017. Le demandeur, remplissant les conditions prévues pour prétendre à un logement social, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui y correspond à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

### **9 – CONTRAT COPIEURS & MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat des copieurs et du matériel informatique arrive à échéance et qu'il y a lieu de décider si la commune renouvelle le contrat avec REX ROTARY ou si elle décide de faire appel à un autre prestataire.

On répondu à notre demande :

\* REX ROTARY, l'actuel prestataire, qui propose un contrat de 63 mois pour :

- un copieur pour les écoles
- un copieur pour la mairie
- 3 PC avec maintenance et licence anti-virus

pour 835 € HT par trimestre.

\* EQUIP'BUREAU qui propose les mêmes prestations pour 840.99 € HT par trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de passer commande auprès de REX ROTARY le mieux disant, et, connaissant la réactivité et le sérieux du service dépannage.

### **10 – CONVENTION CADRE MISSIONS FACULTATIVES CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le Maire informe l'assemblée :



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Mise à disposition de fonctionnaires,
- Commissions de sélections professionnelles,
- Services paies,
- Conseil en organisation et en ressources humaines,
- Retraite, CNRACL
- Médecine préventive,
- Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)
- Action de prévention en milieu professionnel,
- Accompagnement à l'élaboration du document unique,
- Accompagnement à la mise à jour du document unique,
- Accompagnement à la réalisation du document unique,
- Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels
- Traitement et valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG71.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 22-24-25-26-1

### **DECIDE :**

- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MARS 2017**

Décision n°5-2017 : passation d'une commande auprès de SAS SIVIGNON TP de Vendennes-les-Charolles, pour la réfection du « Gouthier » pour la somme de 9 863.50 € HT.

Décision n°6-2017 : passation d'une commande auprès de la société Anaïs de Montchanin pour le renouvellement du matériel électroportatif pour la somme de 1242.93 € HT

Décision n°7-2017 : Renouvellement du contrat de la machine à affranchir auprès de PITNEY BOWES pour une durée de 5 ans au prix ferme de 495 € HT/an

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçue en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H05.